Obtenez un diplôme grâce à la VAE

Référence : 3.4.2

Thématique : Bilan de compétences / VAE

Votre expérience est votre richesse !

Quels que soient votre âge, votre nationalité, votre statut et votre parcours de formation, **en justifiant d'une expérience d'au moins 1 an** en continu ou en discontinu et en rapport avec la certification que vous visez, vous pouvez prétendre à valider les acquis de votre expérience par la VAE et obtenir tout ou partie d'un diplôme, d'un titre ou d'un certificat de qualification professionnelle, dès lors où ils sont inscrits au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

La VAE vous permet d'être officiellement reconnu pour votre savoir-faire et d'obtenir une certification nécessaire pour diriger certaines entreprises.

Votre CMA peut vous préparer et vous accompagner dans votre parcours jusqu'au jury. N'hésitez pas à nous contacter à partir du formulaire ci-dessous pour plus de renseignements en fonction de la certification visée (par exemple, équivalences, passerelles, suites de parcours, débouchés...).

Les +

- Comprendre le dispositif VAE.
- Réfléchir sur votre parcours professionnel et vos compétences pour les valoriser.
- Bénéficier d'un conseil pour mettre en place un plan de formation adapté à vos besoins.

Diplômes concernés

Certificat Technique des Métiers (CTM) / Brevet Technique des Métiers (BTM) / Brevet Technique des Métiers Supérieur (BTMS) / Brevet de Maîtrise (BM) / Assistant de Dirigeant d'Entreprise Artisanale (ADEA)

Objectifs

- Évoluer professionnellement et obtenir une reconnaissance officielle
- Créer ou reprendre une entreprise
- Sécuriser son parcours professionnel en améliorant son employabilité
- Se reconvertir professionnellement
- Booster sa recherche d'emploi
- Passer un concours ou accéder à une formation supérieure...

Nous vous proposons un accompagnement personnalisé à la réalisation de votre dossier VAE et une préparation au jury.

Méthode et déroulé

1. Avez-vous besoin d'une VAE ? Pour répondre à cette question, votre demande est d'abord examinée et votre projet évalué pour vous apporter toutes les réponses sur les spécificités des procédures de VAE.

2. Un conseiller CMA pourra vous confirmer votre choix de certification après l'étude de faisabilité de votre projet et vous exposer les modalités de constitution de votre dossier de recevabilité, qui formalise votre entrée dans la démarche VAE.
Votre dossier de recevabilité se compose de plusieurs éléments : votre candidature, tous les documents justifiant de votre expérience en fonction du titre, certificat ou diplôme visé et vos formations, toutes pièces administratives selon votre statut (bulletins de salaires, extrait d'immatriculation RM...).
C'est l'organisme certificateur qui se prononce sur la recevabilité ou non recevabilité. La notification peut comporter des recommandations relatives à des formations complémentaires à suivre. En cas de recevabilité, celle-ci ne préjuge pas des décisions finales du Jury.

3. La CMA Provence-Alpes-Côte d'Azur peut ensuite vous accompagner dans la méthodologie : analyse des activités, explicitation des compétences au regard du référentiel de certification, réalisation du dossier de preuves. Il s'agira, pour vous, de décrire, à l'aide d'un dossier spécifique, l'expérience qui va justifier de votre demande de validation.

4. Un conseiller VAE vous prépare à la présentation de votre dossier devant le jury. Vous participez à des séances de travail individuelles ou collectives pour être « fin prêt » !

5. À partir de votre dossier de validation et, selon la certification, d'une mise en situation, le jury évaluera vos compétences acquises au cours de votre expérience, vérifiant qu'elles correspondent aux exigences de l'organisme certificateur.

À savoir

Un candidat qui entreprend un parcours de VAE mais qui n'a pas le niveau d'expérience requis, peut se voir attribuer une validation partielle. C'est-à-dire que le jury décide d'accorder une partie du diplôme seulement (sous la forme d'un ou plusieurs blocs de compétences valables à vie).
Le candidat aura alors la possibilité de prévoir un entretien post-jury avec son accompagnateur, afin d'étudier les étapes suivantes pour obtenir le diplôme complet : vraisemblablement valider les blocs de compétences manquants en suivant une formation.

Public

Chefs d'entreprise, conjoints, salariés, demandeurs d'emploi, particuliers.

Format

Accompagnement individuel

Pré-requis

Avoir exercé une activité professionnelle de 1 an minimum, en lien direct avec la certification visée.
Pour apprécier la durée d'un an d'expérience exigée, l'autorité ou l'organisme qui se prononce sur la recevabilité de la demande peut désormais prendre en compte les périodes de formation initiale ou continue en milieu professionnel. Il s'agit notamment de :

- la période de formation en milieu professionnel (PFMP) ou le stage pratique d'une

formation diplômante ;
- la période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) ;
- la préparation opérationnelle à l'emploi (POE) ;
- la période de formation pratique en milieu professionnel du contrat d'apprentissage, du contrat de professionnalisation ou du contrat unique d'insertion (CUI).

Durée

D'une durée maximale de 24 heures, la durée varie en fonction de la certification visée et de la prise en charge et du coût de l'accompagnement. Les rendez-vous avec le conseiller seront répartis sur plusieurs semaines ou mois.

Moyens et encadrements pédagogiques

- Diagnostic en phase d'accueil du candidat : évaluer la pertinence du projet et examiner la recevabilité de la demande.
- Entretiens individuels avec un consultant expert.
- Travail coaché en salle de documentation.
- Séances collectives selon les besoins.
- Simulation d'entretien avec le jury.
- Outils et supports pédagogiques.
- Remise d'une attestation de formation.

Tarif

D'un montant maximum de 1200 € (50€ de l'heure) avec prise en charge totale ou partielle possible selon les conditions de l'organisme de financement de la formation professionnelle (OPCO ou Fonds d'Assurance Formation)

Télécharger le programme

Résultats 2023 :

Nombre d'accompagnements

2 accompagnements

Délivré par:

- CMA PACA / Alpes-Maritimes (06) :
- CMA PACA / Var (83) :
- Agence de Saint-Laurent-du-Var : 81, avenue Léon Bérenger, 06704 Saint-Laurent-du-Var
- Agence d'Avignon : 35, rue Joseph Vernet 84000 Avignon
- Agence de La Valette-du-Var : Avenue des Frères Lumière, 83160 La Valette-du-Var
- CMA PACA / Vaucluse (84) : 35, rue Joseph Vernet 84000 Avignon

Prochaine session en cours de programmation. Vous pouvez dès à présent nous faire part de votre intérêt en cliquant sur "Être rappelé pour en savoir plus" depuis la page descriptive de l'offre sur votre plateforme.

Tarifs:

- Dirigeant(e)s - gratuit
- Salariés / Conjoints - gratuit
- Demandeur d'Emploi - gratuit
- Autre public - gratuit